Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 245290

A. AV	IS D'ENQUETE	Reference c	ommunale: 37/2026	
Donn	ées générales	Compétence M ou M	E (*) - (ME) Municipale Etat	
1.	Commune (*) :	Epalinges	4	
2.	Lieu-dit :			
	et/ou adresse (*) :	Sentier de l'Arzillier 2		
3.	Coordonnées (E / N) (*)	2540390 / 1155095 (coordonnées moyennes de	l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)	
4.	No de parcelles (*):	80		
5.	No ECA :	694a 694b	2	
6.	Note recen, architectural			
Acteu	rs (si plusieurs, ajouter en pa	ge n* 14)		
7.	Propriétaire (*) :			
	Nom, Prénom :	SÁ DOS REIS, CLAUDIA ISABEL	Raison sociale	
	Adresse :	Chemin de Montaneyres 4	Tél :	
	NPA / Localité :	1443 CHAMPVENT	E-mail:	
	Promettant acquéreur :	41	75.45	
	Nom, Prénom :		Raison sociale	
	Adresse :		Tél:	591
	NPA / Localité :		E-mail :	
	Droit distinct et perman	ent :		
	Nom, Prénom :		Raison sociale	
	Adresse:		Tél. :	
	NPA / Localité :	·	E-mail:	
8.	Auteur des plans (*) (per	rsonne physique selon art. 72 RATC)		
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénieur [_] Exception art. 1	06 LATC	
	Nom, Prénom	PONTES, ANDRÉ	N° REG 144505	
	Profession:	Architecte		
(5	Raison sociale	MY IHOME SA	E-mail contact@myihome.ch	
	Adresse:	Chemin du Rionzi 31-33	Tél.: 021 903 28 59	
	NPA / Localité	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	Fax:	
9.	Nature des travaux prin	cipale (*) : (une seule coche possible)		
	☐ Adjonction ☐ Construction nouvelle ☐ Reconstruction après (X) Transformation(s)	☐ Agrandissemen ☐ Démolition parti démolition ☐ Reconstruction	elle [] Démolition totale	elle destination des locaux
10	Description de l'ouvrage Rénovation et transforma	e (*) : tion d'une villa individuelle. Création d'un studic	dans le garage	
11.	Demande de dérogation	n (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention		

1 11000	ularités	
12	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	∐ Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	u '
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)	Ц
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO	
17,	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [_] Non

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20	Maître de l'ouvrage (") :					
	[_] 01 CFF						
	03 Département féd	déral de la défer	nse, de la protection de la population e	t des sports			
			et de la logistique (OFCL) ou Domaine				
	[] 05 Office fédéral de						
	[] 07 Swisscom	,					
	[] 08 La Poste						
	[] 10 Canton						
	11 Entreprise de dr	oit public d'un c	anton				
	[] 15 Commune	on pasiio d dir c	aritori				
		oit public de la r	commune (transports publiçs, gaz, eau	électricité etc.)			
	 :						
	-		aisses de pension et les caisses malac	nes)			
	22 Institution de pre		e de pension				
	23 Caisse maladie,						
	24 Banque, fond im		g financiere				
	[_] 31 Usine d'électricit	té privée					
	[] 32 Usine à gaz priv	rée	. 12				
	[] 33 Chemin de fer p	rivé					
	41 Société individue	elle ou de perso	onnes (construction, immobilier)				
	42 Coopérative de	logement					
	☐ 43 Société de capit	aux, SA, Sàrl (c	onstruction, immobilier)				
	[_] 51 Société individue	elle ou de perso	onnes (industrie, artisanat, commerce)				
	[] 52 Société de capit	aux, SA, Sàrl (ir	ndustrie, artisanat, commerce)	3			
	[X] 61 Particulier et ho	irie		4			
	[_] 63 Organisation into	ernationale, am	bassade		30		
			glise, fondation, association, etc.):				
	-			Beinen angiglo			
	Nom, Prénom :	SA DOS R	EIS, CLÁUDIA ISABEL	Raison sociale :			
	Adresse :	Chemin de	Montaneyres 4	Tél.:		(1	
	NPA / Localité :	1443 CHAN	MPVENT	E-mail:			
21	Bi	. (*) .					
	Direction des travaux	C("):			à nu		
	Nom, Prénom :	JAMES		Raison sociale ACROBAT + S.	ARL		
	Adresse :	Avenue de	l'industrie 19	Tél.: +41 78 265 38 10			
	NPA / Localité :	1879 MON	THEY	E-mail info@acrobatplus.ch			
27.00	The transport of the second se	And the company		Committee of the Commit			
C. C.	ARACTERISTIQUES I	DE L'OUVRAG	SE CONTRACTOR OF THE CONTRACTO				
30	Genre de construction	(aide) (*):	[X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie	civil, aménagement extérieur 📋 Construction	particulière		
31	Type d'ouvrage (*) :						
315		: "					
	Approvisionnement en	eau / énergie	11 Alimentation en eau				
			12 Usines d'électricité et réseaux	The state of the s			
			13 Usines à gaz, réseaux et insta	llations chimiques			
			14 Chauffage à distance				
			[_] 19 Autre .				
			[_] 21 Installations d'évacuation et d	e traitement des eaux usées			
	Elimination des déche	ts	[] 22 Ordures ménagères				
			[] 23 Autres déchets				
	Infrastructure routière,	parking	[] 31 Routes nationales				
	illiaoti dotal o l'outio. o	F	[] 32 Routes cantonales				
			32 Noutes caritoriales				
			L 122 Poutos communales				
			[] 33 Routes communales	+			
			[] 34 Route, place de stationnemen	t			
] 34 Route, place de stationnemer				
	Autre transport et com	munication	34 Route, place de stationnemer 35 Parking couvert 41 Constructions pour chemins d	e fer (yc. gare)			
	Autre transport et com	munication	34 Route, place de stationnemer 35 Parking couvert 41 Constructions pour chemins d 42 Constructions pour les bus et	e fer (yc. gare) tramway			
	Autre transport et com	munication	34 Route, place de stationnemer 35 Parking couvert 41 Constructions pour chemins d 42 Constructions pour les bus et 43 Constructions pour la navigati	e fer (yc. gare) tramway on			
	Autre transport et com	munication	34 Route, place de stationnemer 35 Parking couvert 41 Constructions pour chemins d 42 Constructions pour les bus et 43 Constructions pour la navigati 44 Constructions pour les transpour	e fer (yc. gare) tramway on orts aériens			
	Autre transport et com	munication	34 Route, place de stationnemer 35 Parking couvert 41 Constructions pour chemins d 42 Constructions pour les bus et 43 Constructions pour la navigati	e fer (yc. gare) tramway on orts aériens			

	Education, recherche, sant	té, [] 51 Ecole,	système d'éducation (jusc	qu au niveau maturité)		
	loisirs, culture		ion supérieure ou recherc			
	7	53 Hôpital	·			
		[] 54 Foyer a	avec soins médicaux et/ou	assistance sociale		
		a.	tablissement de santé sp			
			tion de loisirs et de tourisi			
			et bâtiment à but religieux			
			nts à but culturel, musées		monte	
			omnisports et salles de sp		nents	
	Autres infrastructures					
			gement de berges et barr	_		
			uctions pour la défense na	ationale		
			infrastructures			
			individuelle à un logemer			
		[] 72 Maison	individuelle à un logemer	nt, mitoyenne ou jumelle	A	
			nt à plusieurs logements			
	A)		nt à usage mixte, principa		tion	
		[] 76 Foyer s	ans soins médicaux et/ou	ı assistance sociale		
		_] 78 Garage	, place de parc en rappor	t avec l'habitation		
		[_] 79 Autre c	onstruction en rapport ave	ec l'habitation		
	Agriculture, sylviculture	∐ 81 Constru	iction agricole		*	
		[] 82 Constru	ction sylvicole			
			ations foncières			
	Industrie, artisanat,		e, usine, atelier			
	commerce, services,		épôt, silo, citerne			
	administration		•			
			ministratif, bureaux	r		
			nmercial, magasin			
			sements tels que hôtel, ca		ea-room, etc	
			nébergements de courte d			
		[_] 99 Autre co	onstruction destinée à des	s activités économiques		
Situat	ion		THE WAY TO SEE THE		KERSSEN AND A SERVICE	- Talk
						70
33.	Emprise de l'ouvrage (défin	ie par le rayon autour des o	coordonnées E/N du proje	et):		
	[] 5 m [] 10 m	X] 25 m	[] 50 m		
		4] 500 m	[] 1000 m		
		-				
34	L'ouvrage est également sit	tué sur une autre commune	1			
35.	Dans un plan général d'affe		X]		8	
	Dans un plan partiel d'affec Dans un plan de quartier (P	` '	Nom et/ou N	o de la zone	Zone villas I	
					Zone villas i	
36	Secteur de protection des e	aux: [_] Au [X] üB (Si zones S, c	ocher la question N° 115)		
37.	A moins de 50 m d'une ligne	e ferroviaire ou jouxtant le d	domaine ferroviaire			
	(joindre l'accord de l'entreprise				4	
	délivré ou si la démarche est e	n cours, cocher la question N'	127)			
Bruit					A THE STEEL NAME OF THE SHARES	108
20	DVI a) I as de safe de secoli	774 (7 (DOD) (14)		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		81
38.,	[X] a) Les degrés de sensib	oilité au bruit (DSB) ont déjà	i été attribués dans les zo	nes d'affectation		
	b) La construction, nouv	relle ou transformée, compo	ortant des locaux d'habita	tion ou des locaux d'expl	oitation dans lesquels des personnes	
	séjournent régulièremen	nt pendant des périodes pro	olongées, est située sur ui	ne parcelle où le DSB n'a	a pas encore été défini. Le DSB proposé est	
	indiqué à la question N°	14. ISB du constructeur et le préa	vis du Senice de l'environne	ment et de l'énergie (DGE	DIREVIN	
	gomaro la proposizion de E	oce du constructeur et le preu	via da Gervice de l'environne	smem et de renergie (DGE-	DIREV))	
Eau p	otable, défense incendie					
40.	Alimentation en eau de bois	son	(V) D:	- Eli-		
	,		[X] Réseau p	Jublic	[_] Alimentation privée	
41.	Défense incendie extérieure	e à partir d'une borne hydra	nte (X) Existante		_] Projetée	
		41	Distance [m]	. 50		
			Distance [m]	. 50		
Rama	ssage des déchets					
12	a) Contonours ardures = f=	agères	PA C de la	I I Desiret		FIR
42.	 a) Conteneurs ordures mén b) Différenciés 	ayeres	[X] Existant [X] Existant			
	c) Emplacement accessible	aux camions ramasseurs	[X] Existant		5	

5 10	2025 Deman	ide d	ie periiii	s de coi	istiulie (P) - 243230			
Supp	ression des barrières architecturales					3.74. 3			
13.	 La construction de locaux et installations acces besoins des personnes handicapées ou âgées Transformation ou agrandissement de bâtiment 	s (art. 36	6 et 37 RLATC)			professionr	nelle, est adaç	itée aux
qui	pements, installations								4042
19	[_] Piscine démontable d'une saison à l'autre (distri	ibution (de la directive	DCPE 501 pa	r la commune)				
	Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campi	ings, do	ntoirs ; questio	in 356 au 357)	Y				
éch	ets de chantier								
io.	Si la quantité de déchets de chantier attendue faut s'attendre à la présence de polluants dans l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité com	gereux	(p. ex. PCB,	ation inclus) HAP, plomb	dépasse 200 r ou amiante), r	m3 ou, en cas de un plan d'éliminat	déconstruction des déc	tion ou transfo hets, comme	ormation, s'il prévu par
ffica	cité énergétique et durabilité des bâtiments et co	onstruc	ctions						
55.	[] La demande est soumise aux exigences de l'ex Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subv	xempla ventionn	arité de l'État, nées par ce de	, selon la Dire ernier.	ective DRUID	≣ 9 1 3 du 25 mai	2022		
). SI	JRFACES, VOLUME, COÚT			11.0			1147.		100
	28		Existant	Ajouté	Supprimé	Total ap	rès trav		
٥,	Surface totale des parcelles [m²]		702				702		
12	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	Ca.	702				702		
2	Surface bâtie [m²] (B)		82				82		
3.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)		82	51			133		
	dont consacrée au logement [m²]		82	51			133		
1.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)						0,1168		
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)						0.1894	10	
5	Cube SIA [m³]		520				520		
6.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment								
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)		185000	CFC 1 à 5	[CHF]	200000			
	Honoraires et TVA compris		2						
. B/			·			TARK.			
	Honoraires et TVA compris					N. P. A.			
5 .	Honoraires et TVA compris	0	Avec loger	ments		Sans k	ogements		

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav	
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	1		1	0	
81	Couverts, garages extérieurs					
82	Places non couvertes		2		2	
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 40	1 11 a)	2	1	2	
84	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)				4	

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fich	e bâtiment [1]		1000		, a
B1		àtiment transformé ne transformation, il est nécessaire de d	écrire la transformation	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-aprè	3
	☐Assainissement énergétique [X]Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique	[X]Assainissement système of [_]Agrandissement chauffé [_]Installation solaire photovo	ū	[X]Transformations / rénovations intérieure [_]Agrandissement non chauffé [_]Autres travaux de transformation	s
B2	N° de parcelle (*):		. ر		
В3	N° ECA : 69 En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	4			
B4	Rue/lieu (*):	entier de l'Arzillier 2			
B5	Dénomination du bâtiment :				
B6	Nombre d'entrées avec adresse :			ii II	
CAR	ACTERISTIQUES DU BATIMENT		MI CHESING	The state of the	Carlotte (
В7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiments à plusieurs logeme	ents, exclusivement à u	sage d'habitation	8
	Classe :	Maisons à deux logements			
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :				
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :				
B10	Surface brute des planchers pour le logeme	ent [m²] Po	our les activités [m²] ;	*	
B11	Cube SIA [m³]:				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et de	emi-niveaux) :			
B13	Nombre total de logements après travaux (*): 2			
	Nb 1 pc Nb 4 pc		Nb 3 pce : Nb 6 pce ou pli	1	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifi	'			
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYS	TEME DE CHAUFFAGE	100		G of RI
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>				
B15	Générateur(s) de chaleur pour le système d	de chauffage (*) :			
	Principal: Po	mpe à chaleur PAC pour un seul bâtime	nt.		
	Secondaire:	mpe a chaleur i Ao pour un seur batilile	111		
	Puissance du générateur de chaleur 8 principal (KW) :		ю.		
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le systè	me de chauffage (*) :			
	Pour générateur principal: Au	tre			
	Pour générateur secondaire:				
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production	n d'eau chaude sanitaire (*) :			
	Principal: Po	mpe à chaleur PAC			
	Secondaire:				
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la produ	uction d'eau chaude sanitaire (*) :			
	Pour générateur principal: Au	tre			
	Pour générateur secondaire:			365	
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvie	r 1991 (date du permis de construire) :	[X] Oui [_]	Non	
Pour	ante dans les bâtiments transformés ou de tous les cas où la construction a eu lieu avan e établir un diagnostic amiante (le diagnostic	nt le 1er janvier 1991 (date du permis de			alisto
des • dép (Att	diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante loser le rapport de diagnostic amiante au forr ention : le rapport sous forme électronique d dre à la demande de permis de construire 2	Suisse (FACH) (<u>lien)</u> nat PDF sur <mark>la plateforme GDA</mark> oit être signé)			, note

AUTF	RES INFORMATIONS SUR	LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	ouleur :						
		Mode de co	ouverture, couleur :						
			,						
	Type de fermeture :	[_] Stores	[_] Volets						
	b) [_] Surface de toiture ou	u de façade e	en métal non enduit (par ex.	en cuivre ou	zinc) supérieure à 50 m	2			
44,0	[_] Installations de stockag (cocher aussi la question No «		rbures et autres liquides por	uvant polluer	les eaux, soumises ou n	on soumises à auto	risation s	spéciale selon art. 3	2 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-char	ge:	[_] Electrique [_] Hydrau	lique	b) Rampe/plate-forme	ajustable: [_] Electi	ique [_] F	Hydraulique	
	c) Contenance du réservo	ir d'huile :	litres		d) [_] Escalier / tapis re	oulant servant au tr	ansport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio :		[_] Antenne collective	[_] Anter	nne extérieure [_] Antenne intérieure	i		
			[_] Parabole	[] Câble	e téléréseau				
				[_] 0 0 0 1					
PART	TIE ENERGIE								
	ion thermique (bâtiments, on thermique	serres, loca	aux frigorifiques)			Compé M	tence ME		
48	Qh (MJ/m²,an):		Informations	s complément	aires :				
	Qhli (MJ/m².an) :		Informations	s complément	aires :				
453	a) Qh est inférieur ou égal	l à Qhli							
	b) Demande de dérogation								
	Dans tous les cas, joind VD-72	re le formul	aire EN-VD-2a ou EN-VD-2	2b et le calcu	I SIA 380/1. Pour les b	âtiments neufs, jo	ndre les	formulaires EN-VI)-3 et EN
	Surface de référence éner	rgétique			2.0				
	SRE:			s complément	aires :			ENC	
465.	Installation de locaux frigo					L		EN 6	
468	Serres artisanales ou agri-	coles chauff	ées				[_]	EN 7	
474	Halles gonflables	_					[_]	EN 8	
	lations techniques du bâti			-1 (DAO) -		8	. 1	75	
449.	Installation de refroidissen réfrigérants stables dans l	nent, de clim 'air (HFC), e	latisation ou de pompe à ch xcepté PACs des villas et d	es piscines p	rivées				
450.	, ,		ol comme source de chaleu					65A	
			souterraines comme source					65B	
	chaude sanitaire		à l'intérieur ou à l'extérieur, po on dispensées d'autorisation de			au	[X]	Annexe	
	- Avec fonction de climatis						[_]	EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitud	-						Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au ch lourd	narbon d'une	puissance supérieure à 70	kW, ou chau	ffage à mazout moyen o	u			
461.	Justificatif de la part minin	nale d'énergi	ies renouvelables					EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage e	et/ou d'eau c	haude sanitaire			[X]		EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation						[X]	EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération	n / humidifica	ation					EN-VD-5	
466.	Installation de production	d'électricité p	oar combustible					EN 9	
475.	Résidences secondaires					L		EN-VD-3	
Divers	3								
470.	Installation de chauffage e	en plein air						EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, art	53) - Concep	ot énergétique à soumettre	à la DGE-DIR	EN		[_]		
473.	Bâtiments tertiaires et du	secteur publ	ic de plus de 1000 m²						
	· ·		ommation électrique pour l'					EN 12	
			ommation électrique pour la				[_]	EN 13	
476,			on électrique >0.5 GWh ou		GWh)			EN-VD-15	
477	Demande de dérogation à	a la loi sur l'é	nergie ou à son règlement o	d'application					
	Précisez l'article :								

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN Page //15

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Enviro	onnement			
101.	Situation particulière			
	[_] Dans un plan cantonal d'affectation [_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
400.4				
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[X] Oui	[_] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[_] Oui	[X] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.			66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).			66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	Ц		
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	Ц		
103.	Dans l'aire forestière			
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	Ц		
105.	a) Le projet implique un défrichement de			Annexe
	$[m^2]$:	1 —1		71111020
	(cocher aussi la question No 13A) (jolndre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)			
	 b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci (voir aussi la question 13b) 	. [_]		
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[_] Oui	[X] Non	43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.			
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) - Laves torrentielles (LTO) - Glissement de terrain permanent (GPP) - Glissement de terrain spontané (GSS) - Inondations par remontée de lac (LAC) - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Effondrement ou affaissement (EFF) - Avalanches (AVA) - Ruissellement (RUI)			
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à jolndre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne dolvent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage			
110.	Dans une région archéologique			
111,	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)			
Defeat	maken of approaches durant locality			
	vation et promotion du parc locatif			
Les que	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'Immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	c des log en dernier i	ements loués exist lieu, même vacants	ants
112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.			53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.			53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.			53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).	Ц		53 C
Recon	nalssance de logement d'utilité publique			
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation e	t la promo	otion du parc locatif (LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)			54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)			54
	- Logements étudiants (LE)	[_]		54
	- Logements à loyers abordables (LLA)	[]		54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Protec	ction des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	Ll	
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[_] la rive d'un lac		
Gestic	n des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [_] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	Ц	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [_] Ouvrage d'infiltration etc.)	Ц	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
EZI, IND	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	[T]	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	nnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [_] Raffinerie de pétrole [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth) [_] Installation thermique (plus de 100 MWth) [_] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	erces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	Ц	43

157.	Grands magasins, centres commercia Surface consacrée à l'alimentation [m Surface de vente effective (sans les el [] Inférieure à 2000 m² [] De 2000 à 5000 m² [] Supérieure à 5000 m² (EIE) [] Un plan de quartier a été établi ca	n²] : ntrepôts et les pari		Ц		43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou ba	atiment avec faç	ade double peau	Ц		43
Métau	x et machines					
158.	Métaux et machines					40.04
130.	[_] Aciéries (EIE) [_] Vieux n	métaux (EIE) k non ferreux (EII	Ξ)			43, 64
Bols					nnexee	
159.	Bois et traitement du bois [_] Panneaux d'agglomérés (EIE) [_	_] Plus de 50'000	t/an de cellulose (EIE)		43, 64	
Chimie						
160.	Produits chimiques, pétrollers, phytos [] Fabriques d'explosifs et de munitic [] Transformation (> de 5000 m² ou 10	ons (EIE)	s [_] Stockage de plus de 1000 t (EIE) [_] Synthèse de produits	Ц	43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérina médicaments, de sérums et de vaccir		et drogueries, fabriques et commerce en gros de	Ц	43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchoud	C			43, 64	
Alimer	tation					
163.	Produits alimentaires			Ц	43	
164.	Produits agro-alimentaires				43, 64	
Autres	matériaux					
165	Arts graphiques			Ц	43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la m	naison et du logei	ment		43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments méca	aniques et électro	oniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir				43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peintui	re, bitume, brique	es, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	[_] Cimenteries (EIE) [_] Verreries ((plus de 30'000 t/	an) (EIE)			
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES	S OUVRAGES,	STEP			
Terras	sements, dépôts d'excavation et déc	charges				
200.	Terrassements, excavations ou rembi couvrant une superficie de plus de 50	ilais impliquant ur 100 m², mais inféi	n mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou rieur à 50'000 m³			
207.	conduites, de plus de 1'000 mètres lir	néaires ?	ur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les		Concept de g	estion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un ap	ıs de 500'000 m³	· /			
	Décharges contrôlées pour matériaux					
installa	itions de collecte, de tri, de conditio	onnement, de re	cyclage, de valorisation, d'incinération ou de tra	itement des d	échets	
203.	Déchetteries ou postes de collecte de					
204.	Installations de traitement des déchet [_] Inférieur ou égal à 1000 t/an [_] Ca		e à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)		the diversity of the second se			
206,	d'épuration ou modification de statio	ons a epuration co	ollectives ou d'équipements de traitement des boues	; [_]	51	
Survell	lance des ouvrages de retenue					
210.	Ouvrages d'accumulation		num d'accumulation > 100 m³			
			essus du terrain naturel			
		Volume d'eau	permanent m³:			

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	Ц	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [_] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
			50
255.	Fosses à purin		52
256.	Furnières		52
257.	Silos à fourrage	Ц	43
258.	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [_] Capacité jusqu'à 5000 t/an [_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accuell		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	П	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labora	atolres et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	П	43
Cimeti	lères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	Ц	43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	口	
355.	Stands de tir		
	[_] Stands de tir (cas général) [_] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [_] eau non chauffée		32					
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11					
	[_] eau chaulfée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique					
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique					
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		on an analysis of the state of					
	[_] eau non chauffée							
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11					
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique					
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique					
Lolsirs, campings, dortoirs								
358	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64					
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	[_]	11, 43, 64					
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43					
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[_]						
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	[_]	Annexe					
362,	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes							
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[_]	43					
364	Campings, caravanings résidentiels	[_]	43					
365 _{*2}	Places de jeux							
R. RIS	GUES, DANGERS PARTICULIERS	- 714-						
Trafic	aérien / Véhicules à moteur							
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe					
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe					
401,	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43					
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64					
403	Places de lavage pour véhicules		64					
404 _©	Garages professionnels		43, 64					
405	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64					
Incend	lie, explosion, pollution							
406	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64					
408	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63					
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64					
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64					
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[_]	64					
Rayonnement								
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si	n [_] [_]	Annexe ESTI TD7					
414	l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		322.					
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) Page 12 / 15	[_]						

Substances, produits et déchets spéciaux					
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)	П			
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.			Annexe		
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi	Ц		46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[] [] 1)		Annexe	
G. AN	INEXES				
90.	Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon l	des mesures	de	[X] [X] [X] [] [X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	Dema M 2 0 2	andé ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [_] Propriétaire	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	[_] Promettant acquéreur [_] Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2 2 2 2 2 2 2 2	0 0 0 0 0		
	annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2 2 2 0 2 2 2	0 0 0 0 1 0 0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2 2 2	0 0 0		

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactifude

Lieu et date: LE MONT-SUR- LAUSANMU, 06.10. 2028

Prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent

Auteur des plans

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30. - Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

SÁ DOS REIS

Prénom:

CLÁUDIA ISABEL 079 350 24 56

Raison sociale: Adresse, N° (*)

Chemin de Montaneyres 4

Tél.: E-mail:

N° postal (*):

Localité (*):

CHAMPVENT

Lieu, date et signature (*): Vont. Lausauce

06,10 20955

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, prométtant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 22. 10, 25 au 20, 11, 2025

Conformément à l'art, 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Tél (*): 02 785 61 60 Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

COMMUNE D'EPALINGES

Scrau et signatures:

COMMUNE D'URBANISME,

SCRAU et signatures:

Sceau et signatures :

ARCHITECTURE & ÉNERGIE Pl. de la Croix-Blanche 1 - CP 187

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTOR DES PROPERTS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Demande de permis de construire (P) - 245290

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom:

SÁ DOS REIS, CLAUDIA ISABEL

RAISON SOCIALE:

Adresse :

Chemin de Montaneyres 4

Tél.: NPA:

1443

E-mail:

LOCALITE (

CHAMPVENT

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

PONTES, ANDRÉ

RAISON SOCIALE:

MY IHOME SA

Adresse: Tél.:

Chemin du Rionzi 31-33

021 903 28 59

E-mail:

contact@myihome.ch

NPA:

1052

LOCALITE:

LE MONT-SUR-LAUSANNE